

## **La constitution d'Athènes :**

Prendent part à la vie politique ceux, qui sont nés de parents ayant tous deux le statut de citoyen. Les jeunes gens sont inscrits au nombre des habitants d'un *dème* à l'âge de 18 ans. Au moment de l'inscription, les *démotes*, après serment, décident par un vote : premièrement s'ils ont l'âge exigé par la loi ; en cas de décision contraire, ils retournent parmi les enfants ; deuxièmement s'ils sont de condition libre et de naissance légitime. Après que les *éphèbes* (jeunes gens effectuant leur préparation militaire) ont subi cet examen à 18 ans, leurs pères élisent, parmi les membres de la tribu âgés de plus de 40 ans, les trois citoyens qu'ils jugent les plus capables de prendre soin d'eux. Les *éphèbes* sont passés en revue. Ils reçoivent de la cité des armes et partent en garnison. Pendant leurs deux ans de service militaire, ils sont exempts de toute charge et ne peuvent témoigner en justice. A l'expiration des deux années, ils deviennent des citoyens.

Aristote, *Constitution d'Athènes* (384-322 avant JC)

## **Le serment des éphèbes :**

*Entre 18 et 20 ans, les jeunes Athéniens qui combattront comme soldats reçoivent une formation militaire et civique faite d'entraînements sportifs au gymnase et de séjours dans les forts des zones frontalières. L'éphébie conditionne l'accès à la citoyenneté.*

"Je ne déshonorerai pas les armes sacrées que je porte ; je n'abandonnerai pas mon camarade de combat ; je lutterai pour la défense de la religion et de l'Etat et je transmettrai à mes cadets une patrie non point diminuée, mais plus grande et plus puissante, dans toute la mesure de mes forces et avec l'aide de tous. J'obéirai aux magistrats, aux lois établies, à celles qui seront instituées ; si quelqu'un veut les renverser, je m'y opposerai de toutes mes forces et avec l'aide de tous. Je vénérerai les cultes de mes pères. Je prends à témoin de ce serment les dieux Aglaure, Hestia, Enyô, Enyalos, Arès et Athéna Aréia, Zeus, Thallô, Auxô, Hégémonè, Héraklès, les Bornes de la patrie, les Blés, les Orges, les Vignes, les Oliviers, les Figuiers."

Inscription citée par M.Jost in *Aspects de la Vie Religieuse en Grèce*, p.133